

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **3 février 2020 à 19 h 30**, à l'édifice municipal situé au 357, 2^e Rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M.	Yvan Tremblay, conseiller	siège 5
M ^{me}	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège 6

M^{me} Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 MRC du Fjord-du-Saguenay – Règlement numéro 19-415 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 19-406 déclarant la compétence de la MRC du Fjord-du-Saguenay en matière de logement social pour l'ensemble des municipalités de son territoire;
 - 5.2 MRC du Fjord-du-Saguenay – Copie certifiée conforme des résolutions C-19-416 et C-19-417 relativement aux règlements 368.19 et 369.19 de la municipalité;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Liste des immeubles dont les taxes demeurent impayées;
 - 6.2 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;
 - 6.3 Transports adaptés Saguenay-Nord – Budget 2020;
 - 6.4 Lutte contre les changements climatiques;
7. VOIRIE MUNICIPALE
 - 7.1 Déneigement des chemins de tolérances – Deuxième versement;
 - 7.2 Ministère des Transports – Permis d'intervention;
 - 7.3 Ministère des Transports – Reddition de compte;

8. URBANISME
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Protection accrue des sources d'eau potable;
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
 - 10.1 Acceptation du rapport annuel du service de sécurité incendie;
 - 10.2 Inscription aux formations « la direction des opérations d'un SSI » et « Gestion de projets en sécurité incendie;
11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES
 - 11.1 Club Optimiste de Saint-Ambroise – Campagne de financement;
 - 11.2 Fondation PJ2004 – Invitation au souper-bénéfice;
 - 11.3 Club de motoneige Caribou Conscrits – Contribution annuelle;
 - 11.4 Société de développement « Le Bourget » - Demande d'aide financière;
 - 11.5 RÉCIF 02 – Marche mondiale des femmes;
 - 11.6 Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire (MEPAC) - Demande de don;
12. AFFAIRES NOUVELLES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 114.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les points suivants aux affaires nouvelles :

- 12.1 CRÉPAS – Les journées de la persévérance scolaire;
- 12.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
13 JANVIER 2020
RÉSOLUTION NO 115.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' : exempter la secrétaire-trésorière et directrice générale de la lecture du procès-verbal du 13 janvier 2020.

QUE : le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES **RÉSOLUTION NO 116.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois de janvier 2020, au montant de 28 727,32 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 35 814,55 \$ totalisant la somme de 64 541,87 \$, soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois de janvier 2020 soient acceptés au montant de 17 101,48 \$.

Les élus reçoivent l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

5.1 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – RÈGLEMENT NUMÉRO 19-415 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-406 DÉCLARANT LA COMPÉTENCE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL POUR L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE SON TERRITOIRE

5.2 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – COPIE CERTIFIÉE CONFORME DES RÉSOLUTIONS C-19-416 ET C-19-417 RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS 368.19 ET 369.19 DE LA MUNICIPALITÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 LISTE DES IMMEUBLES DONT LES TAXES DEMEURENT IMPAYÉES **RÉSOLUTION NO 117.20**

CONSIDÉRANT QU' : en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QU' : en vertu de ce même article, cette liste doit être soumise au Conseil et approuvée par celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales telle que préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

6.2 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE RÉSOLUTION NO 118.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

6.3 TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY-NORD – BUDGET 2020 RÉSOLUTION NO 119.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve les prévisions budgétaires 2020 de Transports Adaptés Saguenay-Nord incluant une participation financière de la Municipalité de 6 307,12 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage pour une année complète et qu'advenant un désistement, elle respectera l'article 46 des règlements généraux de la corporation.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte que la municipalité de Saint-Ambroise agisse comme municipalité mandataire auprès du ministère du Transport du Québec.

6.4 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES RÉSOLUTION NO 120.20

CONSIDÉRANT QUE La lutte contre les changements climatiques est identifiée comme un enjeu prioritaire pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de mieux s'adapter aux effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a élaboré un programme d'aide financière intitulé « Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) et que ce programme s'adresse aux municipalités ainsi qu'aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE L'objectif du programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

CONSIDÉRANT La résolution C-19-05 adoptée par le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay le 8 janvier 2019 qui, entre autres, stipule « que le comité politique d'aménagement de la MRC soit mandaté pour évaluer la nature des impacts potentiels des changements climatiques sur le territoire de la MRC et proposer toutes mesures de mitigation et d'adaptation à mettre en œuvre à cet égard »;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la MRC est de déposer un projet avec l'appui des treize municipalités et que ce projet soit réalisé conjointement et en concertation avec le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU' Un comité de travail axé sur la définition, l'élaboration et sur le suivi du projet sera prochainement mis en place par la MRC;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme à la MRC du Fjord-du-Saguenay l'appui et l'intérêt de notre municipalité à collaborer au projet.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCES – DEUXIÈME VERSEMENT RÉSOLUTION NO 121.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au deuxième versement du contrat de déneigement 2019-2020 à monsieur Rémi Néron au montant de 11 120,38 \$ taxes incluses.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme

7.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PERMIS D'INTERVENTION RÉSOLUTION NO 122.20

CONSIDÉRANT QUE : nous devons faire la demande de permis d'intervention pour tous les travaux sur les chemins du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE : ces permis sont délivrés avec un dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT QUE : pour les travaux de faible importance, ce dépôt peut être remplacé par une résolution annuelle du conseil;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de respecter les clauses du permis d'intervention et de remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, et le responsable des travaux publics à signer les permis d'interventions pour et au nom de la Municipalité.

7.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – REDDITION DE COMPTE **RÉSOLUTION NO 123.20**

CONSIDÉRANT QUE : le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a versé une compensation de 139 546 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE : les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

8. URBANISME

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE **RÉSOLUTION NO 124.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à accorder à Englobe, l'analyse de vulnérabilité de nos sources d'eau potable;

QUE : la proposition est au montant de 9 700 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de la soumission reçue en date du 4 décembre 2019.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement desdites sommes à même la subvention du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable et le reste à même le fond général.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE **RÉSOLUTION NO 125.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport d'activités annuel 2019 du service de sécurité incendie tel que présenté;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

10.2 INSCRIPTION AUX FORMATIONS « LA DIRECTION DES OPÉRATIONS D'UN SSI » ET « GESTION DE PROJETS EN SÉCURITÉ INCENDIE **RÉSOLUTION NO 126.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'inscription de monsieur Laval Bergeron aux formations « la direction des opérations d'un SSI » et « Gestion de projets en sécurité incendie » au coût de 310 \$ plus les taxes applicables.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

11. INVITATION / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME

11.1 CLUB OPTIMISTE DE SAINT-AMBROISE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT **RÉSOLUTION NO 127.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat du plan de commandite 5, commanditaire de base, au montant de 75 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**11.2 FONDATION PJ2004 – INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE
RÉSOLUTION NO 128.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'achat de deux billets pour le souper-bénéfice de la Fondation P.J. 2004 qui aura lieu le 7 février prochain au montant de 140 \$.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

**11.3 CLUB DE MOTONEIGE CARIBOU CONSCRITS –
CONTRIBUTION ANNUELLE**

Ce point sera traité à la prochaine séance du conseil.

**11.4 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT « LE BOURGET » -
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NO 129.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde un montant de 2 500 \$ à la Société de développement « Le Bourget », soit 1 500 \$ au comité des Jardins et 1 000 \$ pour le fonds de roulement de l'organisation.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement desdites sommes.

**11.5 RÉCIF 02 – MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES
RÉSOLUTION NO 130.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'accorde pas d'aide financière à RÉCIF 02.

11.6 MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (MEPAC) - DEMANDE DE DON
RÉSOLUTION NO 131.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'accorde pas d'aide financière au mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 CRÉPAS – LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
RÉSOLUTION NO 132.20

CONSIDÉRANT QUE : les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE : le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1 % pour les garçons et 6,3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE : les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE : les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE : le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU' : il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE : la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE : le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos geste, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE : les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : de déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

**12.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES
RÉSOLUTION NO 133.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

APPUYÉE PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la présentation du projet de réfection de l'éclairage du terrain de baseball et de la patinoire ainsi que de leurs mises aux normes au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE : soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du

budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désigne madame Audrey Thibeault, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 47.

Fin de la période de questions à 20 h 05.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 20 h 05.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 février 2020.

Secrétaire-trésorière et directrice générale

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale
